ID: 038-213800873-20230411-03_04_016_1C4-DE





DÉLIBÉRATION Séance du Conseil Municipal du 03 avril 2023

Todalog de Collega Mellicipal de Co de la 2020			
Élus : Présents : Absents : Pouvoirs : Votants :	29 25 0 4 29	L'an deux mille vingt-trois, le trois avril, le Conseil Municipal de la Commune de CHASSE-SUR-RHONE dûment convoqué le vingt-sept mars deux mille vingt-trois, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire, salle Jean Marion, sous la présidence de Christophe BOUVIER, Maire.	
Présents :		Mmes, MM. BOUVIER, LO CURTO, COMBIER, MARTIN, DEGLISE, RENAUD, BOUCHAMA, GACEM, BALSAMO, BORG, COMBALUZIER, PROIA, BELLABES, LOPEZ, SAUVAGE, FRECHOSO, JEAN, DOUKKALI, RANDON-BERNET, CAFFIER, CHARLEMAGNE, DANIELE, ESTATOF, BRUMANA, CULIBRK.	
Absents:		/	
Excusés ayant laissé procurations :		Mme KADRI à Mme LO CURTO, M. GANDINI à M. BOUVIER, Mme CONSTIAUX à M. CAFFIER, Mme DUMAS à M. CHARLEMAGNE.	
Secrétaire de séance	э:	M. BELLABES	

<u>Délibération</u> n° 03_04_016_1C4

Objet : Attribution de subventions aux associations locales et extérieures – année 2023

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L1611-4;

Vu le budget primitif 2023 voté le 13 février 2023;

Vu la Loi nº 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment les articles 9-1 et 10;

Vu les propositions examinées par la commission finances du 22 mars 2023;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (ne prennent pas part au vote : 20 - POUR : 9) :

- **DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes aux associations :

ASSOCIATIONS LOCALES	MONTANTS ACCORDES 2023
CENTRE SOCIAL	270 000 €
ECOLE DE MUSIQUE	115 000 €
ECOLE DE MUSIQUE (Chasse en lumières)	+ 7 500 €
ACCA	700 €
AMICALE JEUNES SAPEURS-POMPIERS	1 700 €
AMICALE JSP (porte ouverte 2023)	+ 1 000 €
ASSOCIATION LES SAUVETEURS	2 500 €
ASSOCIATION LES SAUVETEURS (participation entrées finale de joute)	+ 140 €
BIEN VIVRE ENSEMBLE	1 500 €
CHASSE FIGHT CLUB	4 000 €
CHASSE FIGHT CLUB (organisation de la Fight Night 1)	+ 6 000 €

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le 12/04/2023

ID: 038-213800873-20230411-03_04_016_1C4-DE

Sous-total	448 790 €
USEP ASSOCIATION SPORTIVE SCOLAIRE	1 600 €
TENNIS CLUB DE CHASSE	2 000 €
SOU DES ECOLES LAIQUES DE CHASSE	3 500 €
SOCIETE DES VIGNERONS	300 €
RUGBY CLUB DE CHASSE	2 000 €
MJC (sentier Arts et Nature)	+ 4 000 €
MJC	13 500 €
LE FER AUTREMENT	500 €
GS CHASSE BASKET	10 000 €
FNACA	450 €
CROQ LA VIE	400 €
CHASSE VOLLEY BALL	500 €

ASSOCIATIONS EXTERIEURES	MONTANTS ACCORDES 2023
AFSEP	200 €
ASTI VIENNE	200 €
CROIX ROUGE DE VIENNE	200 €
DDEN	100 €
HANDI VIENNE	200 €
LEON BERARD	200 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	300 €
REFUGE DE GERBEY	300 €
RESTAURANTS DU COEUR	1 000 €
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	200 €
Sous-total	2 900 €
TOTAL	451 690 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

> Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Publié à CHASSE-SUR-RHONE, le 11 avril 2023.

> > Le Maire, Christophe BOUVIER